

## Décision d'appel à candidature n° 183/2023

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda,

- ✓ Vu le Décret n° 2-64 - 394 du 28 Joumada I 1384 ( 29 Septembre 1964 ) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité civile et de l'Autonomie Financière ;
- ✓ Vu la circulaire n°07/2013 du 18 joumada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le Chef de Gouvernement, fixant les conditions et modalités de nomination dans les postes de responsabilité dans les emplois publics,
- ✓ Vu la décision conjointe n°12 du 01/12/2014 relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;
- ✓ Vu le statut du Personnel, des entreprises de Production, de Transport et de distribution d'Electricité au Maroc ;
- ✓ Vu l'organigramme de la Régie,
- ✓ Vu que certains postes de responsabilité au sein de la R.A.D.E.E.O restent à pouvoir.

### DECIDE

**Article 1 :** Lancer un appel aux candidatures pour occuper le poste de chef de division exploitation

**Article 2 :** Cet appel est ouvert aux candidats intéressés parmi les cadres de la R.A.D.E.E.O, remplissant les conditions et les critères exigés pour occuper le poste en question comme indiqué ci-après :

Intitulé du poste vacant	Missions et descriptions afférentes au poste	Compétences et conditions requises
<b>Chef de division Exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Garant de la continuité de service de la distribution d'eau potable et de la gestion du réseau d'assainissement liquide</li><li>▪ Garant du respect des normes en matière de la qualité, sécurité et de l'environnement.</li></ul>	Ingénieur (Bac+5) avec une expérience minimum de 6 ans.

**Article 3 :** Les cadres de la R.A.D.E.E.O intéressés par cette annonce et disposant des conditions requises, sont tenus de déposer auprès du secrétariat de la Direction Générale leur dossier de candidature avant le 16 septembre 2023.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Demande de candidature portant, le cas échéant, l'avis du chef hiérarchique ;
- Le curriculum vitae (CV) indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonction qu'il a occupés ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de performance du poste à pouvoir.

**N. B :** Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Fait à Oujda le **15 Aout 2023**

*Sae*  
Le Directeur Général

Safae AMARTI RIFFI

